



Mémento sur le traitement des plantes envahissantes problématiques, édition 2019

Ce mémento poursuit l'objectif de mieux comprendre la thématique des plantes envahissantes problématiques et de connaître les moyens de lutte dans le but d'éviter leur propagation et idéalement les éradiquer.

Plus de détails y afférents sont disponibles sur plusieurs sites internet qui sont répertoriés sur le site de la commune de Tévenon sous l'adresse :

<https://www.tevenon.ch/services-communaux/nature>

Des cartes des villages indiquant des plantes envahissantes problématiques repérées et signalées seront affichées au battoir (vitrine) dès le mois de mai.


Merci de signaler l'existence (présumée) de telles plantes (de toute sorte) à la secrétaire municipale (024 436 15 56 ou greffe@tevenon.ch). Le cas échéant, la Municipalité de Tévenon mandatera un spécialiste pour vérifier les signalements reçus.

La Municipalité de Tévenon, avril 2019

Règles principales

Principes généraux à suivre	Méthodes de lutte
Intervenir le plus tôt possible	<u>Arrachage manuel</u> à la main aussi souvent que nécessaire
Priorité à l'éradication de foyers isolés	
Eviter toute dispersion de plantes ou de fragments de plante : <ul style="list-style-type: none">• pas d'épareuse, ni de débroussailleuse• évacuation à la déchetterie (ne pas composter) ou par les OM (sacs taxés)• transport bâché (pas de filet)	<u>Arrachage mécanique</u> à la pelle mécanique 50 cm de profondeur
Prévoir des contrôles (vérifier l'efficacité des interventions)	<u>Fauchage</u> à limiter au plus possible
Privilégier les méthodes de lutte mécaniques	<u>Traitement chimique</u> interdit



Buddleia de David (arbre à papillons)	Pourquoi lutter contre ?
	<p>Il supplante la végétation naturelle</p> <p>Il diminue la dynamique naturelle des zones alluviales</p> <p>Il augmente les coûts d'entretien des berges et des plantations forestières</p> <p><i>Il n'est pas toxique, mais nocif pour les papillons !</i></p>


Principes spécifiques à suivre
Prévenir la germination par une couverture du sol !

Bunias d'Orient	Pourquoi lutter contre ?
 <small>Photo: S. Rometsch</small>	<p>Il supplante la végétation naturelle des prairies maigres riches en espèces</p> <p>Il détourne les insectes pollinisateurs des espèces indigènes</p> <p>Il s'implante durablement et se renforce par la pratique de la fauche</p>

Laurelle (Laurier-cerise)	Pourquoi lutter contre ?
	<p>Elle supplante la végétation naturelle de nos forêts</p> <p><i>Toute la plante est toxique !</i></p>


Principes spécifiques à suivre
Privilégier l'arrachage car la coupe favorise le drageonnement !



Renouée du Japon	Pourquoi lutter contre ?
	<p>Elle supprime la végétation naturelle</p> <p>Elle déstabilise les berges et accroît les risques d'érosion</p> <p>Elle augmente les coûts d'entretien des berges et des talus</p>

Séneçon jacobée (Herbe de Saint-Jacques)	Pourquoi lutter contre ?
	<p>Il supprime la végétation indigène</p> <p>Il inhibe la germination et la croissance des plantes qui l'entourent</p> <p><i>Toute la plante est toxique !</i></p>

Principes spécifiques à suivre
Renoncer à la coupe ; arracher avant l'apparition des fleurs !


Solidages américains	Pourquoi lutter contre ?
	<p>Ils supplantent la végétation naturelle</p> <p>Ils rendent difficile la remise en culture de jachères alluviales</p> <p>Ils augmentent les coûts d'entretien des berges et des plantations forestières</p>

Principes spécifiques à suivre
Prévenir la colonisation par les solidages en évitant les surfaces de sol nu !



Sumac (vinaigrier)	Pourquoi lutter contre ?
	<p>Il supplante la végétation naturelle</p> <p><i>Son écorce, ses feuilles et ses rameaux sont toxiques et allergènes !</i></p>

Principes spécifiques à suivre
Privilégier l'arrachage car la coupe favorise le drageonnement !

Vergerette annuelle	Pourquoi lutter contre ?
	<p>Elle supplante la végétation indigène</p> <p>Elle inhibe la germination et la croissance des plantes qui l'entourent</p>

Principes spécifiques à suivre
Renoncer à la coupe ; arracher avant l'apparition des fleurs !

En cas de symptômes d'intoxication

tox info
suisse

www.toxinfo.ch

INTOXICATION?
 **145**
numéro d'urgence 24h/24